



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**PARCOURS SUD, TERRITOIRES INTELLIGENTS,
INNOVANTS ET DURABLES**

*Accompagner les territoires 100 % Climat dans leur
transition écologique grâce au numérique*

Appel à manifestation d'intérêt 2023 -2024

Guide du candidat

Date de lancement : 15 décembre 2023

Date limite de réponse : 15 mars 2024

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de candidature pour l'aide à l'ingénierie

Les parties ci-après en gras et soulignées sont à compléter. Ce formulaire doit être ensuite transmis, avec un courrier officiel d'accompagnement (scanné) de l'EPCI, par courrier électronique à l'adresse smart-territoires@maregionsud.fr. Tout document jugé utile peut être également joint.

2.1.1- Informations générales

Nom et coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone) de l'EPCI :

Présentation des stratégies de l'EPCI en matière de « smart territoire », de transition écologique et de numérique durable :

Présentation des actions déjà engagées et/ou projetées en matière de « smart territoires » :

Présentation de l'équipe projet et coordonnées (identité, fonction, courriel, téléphone) de la ou des personnes référentes sur les actions en matière de « smart territoire » au sein de l'EPCI :

2.1.2 – Présentation détaillée du projet concerné par l'aide à l'ingénierie

Merci de remplir cette partie de manière détaillée et exhaustive.

Intitulé du projet :

Thématique(s) prioritaire(s) du projet (cf. la partie 1.1)

Contexte :

Objectifs :

Etat d'avancement de la réflexion (cadrage, opportunité, modalités de mise en œuvre prévues) :

Partenariats envisagés :

Pistes de financement

Calendrier envisagé :

Besoins pré-identifiés en terme d'accompagnement à l'ingénierie dans le cadre du Parcours Sud Territoires intelligents, innovants et durables.

Autres précisions :

Annexe 2 : Exemple d'accompagnement à l'ingénierie soutenus dans les précédentes éditions du Parcours Sud Smart Territoires.

NOM DE L'EPCI	DÉPARTEMENT	THÉMATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FORCALQUIER ET DE LA MONTAGNE DE LURE	Alpes-de-Haute-Provence	Economie de proximité : création d'un annuaire numérique de la production locale avec modalités de commercialisation.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON	Hautes-Alpes	Mise en place de solutions visant une meilleure connaissance partagée des risques (crues) et permettant d'améliorer leur prévention, la gestion des crises et le post-événement.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS	Alpes-Maritimes	Intégration de nouvelles technologies au service de la collecte des déchets
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON-VENTOUX	Vaucluse	Intégration d'une couche numérique dans le cadre du projet de véloroute entre les communes de Sablet et Mollans-sur-Ouvèze
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	Vaucluse	Economie de proximité : plateforme de valorisation de savoir-faire, de produits ou de services

Annexe 3 : Formulaire de candidature pour l'aide à l'investissement

Les parties ci-après en gras et soulignées sont à compléter. Ce formulaire doit être ensuite transmis, avec un courrier officiel d'accompagnement (scanné) de l'EPCI, par courrier électronique à l'adresse smart-territoires@maregionsud.fr. Tout document jugé utile peut être également joint.

2.2.1 - Informations générales

Nom et coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone) de l'EPCI :

Présentation des stratégies de l'EPCI en matière de « smart territoire », de transition écologique et de numérique durable :

Présentation des actions déjà engagées et/ou projetées en matière de « smart territoires » :

Présentation de l'équipe projet et coordonnées (identité, fonction, courriel, téléphone) de la ou des personnes référentes sur les actions en matière de « smart territoire » au sein de l'EPCI :

2.2.2 – Présentation détaillée du projet concerné par l'aide à l'investissement

Intitulé du projet :

Thématique(s) prioritaire(s) du projet (cf. la partie 1.1)

Contexte :

Objectifs :

...

Descriptif du projet

Des études préalables (diagnostics, études de faisabilité, benchmarking ont -elles été réalisées :

OUI

NON

Si oui merci de fournir avec le formulaire tous les documents concernés

Caractère innovant du projet et exemplarité en matière de transition énergétique et écologique

Outils numériques régionaux mobilisés (cf [1.3.3.](#))

Partenariats techniques :

Merci de préciser le statut des partenariats (concrétisés, envisagés, en discussion)

Partenariats financiers :

Merci de préciser le statut des partenariats (acquis/demandé/en discussion) ainsi que les postes de dépenses concernés

Indicateurs prévus pour évaluer le projet:

Impacts attendus :

Qualitatif et quantitatif

Calendrier et phasage :

Autres informations concernant le projet:

--

2.2.3 – Budget prévisionnel du projet

Ajouter autant de lignes que nécessaire), en précisant si les financements sont acquis :

Postes de dépenses	Montants HT
...	0,00
...	0,00
...	0,00
...	0,00
...	0,00
...	0,00
...	0,00
Total	0,00

Recettes	Montants	Acquis (Oui/Non)
Europe (préciser :)	0,00	
Etat (préciser :)	0,00	
Région (Parcours Sud Territoires intelligents, innovants et durables)	0,00	
Département	0,00	
Autres (préciser :)	0,00	
Auto-financement (EPCI)	0,00	
...	0,00	
Total	0,00	

Le projet est-il concerné par la réglementation des aides d'Etat ?

OUI

NON

Si oui, analyse par l'EPCI de l'application de la réglementation des aides d'Etat sur le projet (cf. <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat>)¹ ?

¹ Les règles relatives aux aides d'État permettent de réglementer des situations dans lesquelles des avantages économiques sont octroyés, à partir de fonds publics, à des entreprises sélectivement choisies par les pouvoirs publics. Cette notion d'« entreprise » est définie de façon très large : toute entité exerçant une activité économique (c'est-à-dire une activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné) est une entreprise, indépendamment de son statut juridique et de son mode de financement. Une collectivité peut donc être assimilée à une « entreprise ».

Annexe 4 : Exemple de projets d'investissement soutenus dans les précédentes éditions du Parcours Sud Smart Territoires.

BENEFICIAIRE	DEPARTEMENT	DESCRIPTIF
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS-BUECH	Alpes-de-Haute-Provence	Réseaux et systèmes intelligents : Rationalisation environnementale de la collecte des déchets en Sisteronais-Buëch
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Alpes-de-Haute-Provence	Gestion de la relation usagers : Ubaye Connect Smart Vallée
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY	Hautes-Alpes	Réseaux et systèmes intelligents : Projet de modernisation (et de regroupement par le numérique et l'internet) de la gestion des déchèteries
COMMUNAUTE D'AGGLOMARATION DE LA RIVIERA FRANCAISE	Alpes-Maritimes	Environnement : Déploiement d'un système intelligent de l'arrosage des espaces verts en milieu urbain
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES	Bouches du Rhône	Réseaux et systèmes intelligents de gestion des services d'utilité publique (eau) ; Environnement ; Gestion de la relation aux usagers : mise en place de compteurs d'eau potable communicants
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESTEREL CÔTE D'AZUR	Var	Risques : Modernisation, extension et mutualisation du système d'annonce de crue
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT-VENAISSIN	Vaucluse	Mobilité : Mise en place d'un système intelligent d'occupation de places de stationnement
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON-VENTOUX	Vaucluse	Environnement ; Mobilité ; Economie de proximité : Parkings connectés

<h1>A.M.I Parcours Sud, Territoires Intelligents Innovants et Durables</h1> <p>Les étapes de votre candidature</p>	VOLET INGENIERIE	VOLET INVESTISSEMENT
	<p>1. L'EPCI complète le formulaire de candidature (Annexe 1) auquel il joint un courrier officiel demandant l'accompagnement à l'ingénierie (scanné)</p>	<p>1. L'EPCI complète le formulaire de candidature (Annexe 1) auquel je joins un courrier officiel demandant l'aide à l'investissement (scanné) de mon EPCI</p>
	<p>2. L'EPCI ces pièces par mail à l'adresse smart-territoires@maregionsud.fr</p>	
	<p>3. La Région accuse réception de la demande, contacte l'EPCI en cas de besoins d'information complémentaires et communique la date du Comité de sélection.</p>	
	<p>4. Le Comité de sélection «Parcours Sud Territoires intelligents, innovants et durables» réunit pour présélectionner les demandes retenues et propose la liste des lauréats au vote de la Commission Permanente du Conseil régional.</p>	
	<p>5. La Région communique les résultats à l'EPCI et en cas de réponse favorable, lui envoie une convention définissant les modalités de l'accompagnement.</p>	<p>5. La Région communique les résultats à l'EPCI et en cas de réponse favorable, lui envoie un lien sur lequel mon EPCI pourra déposer sa demande de subvention finalisée, techniquement et financièrement, suite au retour du Comité de sélection.</p>
	<p>6. L'EPCI signe la convention qui est ensuite notifiée par la Région .</p>	
	<p>7. La Région met en relation l'EPCI avec le consultant qu'elle a mandaté pour l'accompagner.</p>	<p>7. La Région communique les résultats et, en cas de réponse favorable; envoie la convention attributive à l'EPCI.</p>
	<p>8. Suite à une réunion de cadrage avec le consultant et la Région , l'accompagnement se déroule sur une durée maximum de 6 mois et se conclura par une réunion de restitution.</p>	<p>8. L'EPCI signe la convention qui est ensuite notifiée par la Région.</p> <p>9. L'EPCI met en œuvre son projet</p>
		